

COMMUNE DE CHANCÉ 35680

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, **le mardi 1^{er} juin, à 19 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean LEBouc, Maire

Étaient présents : RENAULT Emmanuel, BOUTRUCHE Joseph, HERVAGAUT Alain, LE PORT Christiane, Evelyne CORMAND, RIOU Michel, NAUDOT Stéphanie, François CHAUMETTE

Abst. Excusés : ROSSARD Jean-Louis

Absent non excusé : /

Date de convocation : 27/05/2010

Nombre de membres

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Mme LEPORT Christiane a été nommée secrétaire.

OBJET : LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité nécessaire de prendre des dispositions pour la lutte contre les nuisibles.

Il propose donc, de faire appel à une personne habilitée à procéder à la destruction de ces nuisibles.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à contacter Monsieur GUILLET Patrice et à lui verser une indemnité forfaitaire annuelle de 750.00 €

OBJET : TRAVAUX CHEMIN DU SDIS **DEMANDE DE SUBVENTION**

Afin de financer les travaux pour le chemin d'accès à un point d'eau pour le SDIS prévus cette année, ayant un coût estimatif de 15.000 €, le maire propose aux conseillers municipaux de faire une demande de subvention auprès d'autres collectivités territoriales.

Un premier devis estimatif a été fourni par l'Entreprise PIGEON à ARGENTRE-DU-PLESSIS dont le montant s'élève à 12 050 €H.T. (14 411.80 €T.T.C.).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer le devis et à faire une demande de subvention auprès de différents collectivités et organismes.

OBJET : TRAVAUX CHEMIN DU SDIS
DEMANDE DE SUBVENTION
Sénateur de Legge

Afin de financer les travaux du chemin d'accès à un point d'eau pour le SDIS prévus cette année, ayant un coût estimatif de 12 050 €H.T. suivant le devis présent par l'entreprise Pigeon Travaux Public d'Argentré-du-Plessis, le maire propose aux conseillers municipaux de faire une demande d'aide sur l'enveloppe parlementaire auprès de M. DE LEGGE, sénateur d'Ille-et-Vilaine.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à cette décision et donne au maire leurs consentements pour réaliser cette demande.

La séance est levée à 21h00.